

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 17 juin 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° 2022-209

Objet de la délibération : Délibération relative à la Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération à l'EPAGE MENELIK

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 juin 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, BONNET Jean-Luc donne procuration à AUDIBERT Eric, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, RULLAN Nicole donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, SIMONETTI Pascal donne procuration à PORZIO Claude, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, PIANELLI Serge donne procuration à VALLOT Philippe

Absents : CONSTANS Jean-Michel, BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, SALOMON Nathalie

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Jacques PAUL expose :

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et suivants, L 5711-1 et suivants relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes ;

VU l'article 213-12 du code de l'environnement relatif aux EPAGE et aux EPTB ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 28 décembre 2017 portant représentation-substitution de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au sein du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) pour la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;

Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-209 du Conseil du 17 juin 2022

VU la délibération n°22/01 du 22 février 2022 de la Commission Locale de l'Eau du SABA, relative à la modification statutaire du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc en EPAGE MENELIK ;

VU la délibération n°22/06 du 8 mars 2022 du Comité Syndical du SABA, approuvant les nouveaux statuts de l'EPAGE MENELIK ;

VU la délibération n°2022-90 du Conseil de la communauté d'Agglomération de la Provence Verte en date du 08 avril 2022 approuvant la modification statutaire du syndicat d'aménagement du bassin de l'Arc (SABA) en EPAGE MENELIK ;

CONSIDERANT que dès l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, il siègera désormais à l'EPAGE MENELIK 37 délégués titulaires au lieu de 33 actuellement et que le nombre de délégués pour l'Agglomération Provence Verte sera de 3 délégués titulaires au lieu de 4 actuellement ;

CONSIDERANT que chacun des membres de l'EPAGE désigne selon les mêmes modalités autant de suppléants qu'il désigne de membres titulaires ;

CONSIDERANT les candidats suivants déclarés :

	Titulaires
1	Sébastien BOURLIN
2	Magali PELISSIER
3	Claude PORZIO

CONSIDERANT que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Conseil Communautaire peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce type de scrutin » ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **De procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au sein de l'EPAGE MENELIK à raison de 3 titulaires.**

Sont donc élus :

	Titulaires
1	Sébastien BOURLIN
2	Magali PELISSIER
3	Claude PORZIO

- **Et d'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 17 juin 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Président,

Pierre BREMOND